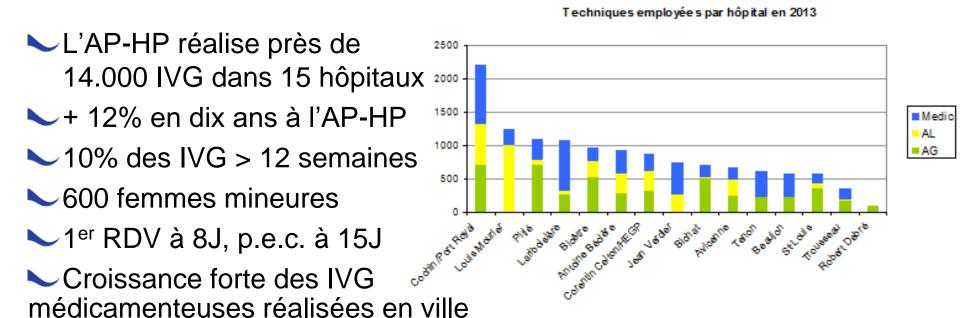
IVG Plan stratégique

Formuler des préconisations sur ce que devra être la prise en charge des IVG à l'AP-HP en 2020



La prise charge des IVG: un engagement fort du CPOM avec l'ARS



➤ Pas de données précises sur le temps médical consacré ni le nombre de praticiens mais le modèle 1980 – 2010 a reposé sur l'implication exceptionnelle d'un nombre limité de professionnels.
La relève générationnelle est un enjeu.

Enjeu n° 1: Organiser les moyens humains

- Maintenir un nombre de praticiens suffisant
 - Malgré une implication qui reste hétérogène 40 ans après la loi Veil
 - Face aux nombreux départs attendus, notamment de généralistes très impliqués dans les centres IVG historiques
 - Assurer à court terme le remplacement des responsables d'unité
 - Avec une implication grandissante possible des sages-femmes

- Lever les obstacles au recrutement de médecins
 - Quotité de temps min. des attachés; accès de non spécialistes à des PHC, PHTPA;
- Mobiliser les sages-femmes dans le contexte posé par la loi de santé
- Renforcer la formation des internes
 - Au sein d'unités ou de centres IVG pour une approche « positive »
- Conserver l'implication des autres professionnels (conseillères conjugales)



Enjeu n° 2: Renforcer l'organisation des soins

- Une offre territoriale avec parcours <u>sécurisé</u>
 - Pour garantir aux femmes l'accès à l'IVG, de manière équilibrée sur le territoire d'IdF, selon la technique de leur choix
 - En prenant appui sur le cahier des charges ARS

- Elaboration d'un socle commun APHP (« cahier des charges » IVG), garantissant des objectifs qualité d'organisation mais laissant les modalités d'organisation à l'initiative des hôpitaux
- Création d'un dispositif APHP « parcours garanti »: extension du dispositif estival?
- Question stratégique: faut-il continuer de tolérer que des centres de périnatalité de l'AP-HP aient une activité d'IVG faible, voire nulle?
 L'imposer sans en faire une orientation stratégique forte conduirait à des centres peu motivés, mal organisés. Tolérer qu'ils perdurent renforce la charge des autres et entretient l'idée d'une activité « optionnelle ».

Enjeu n° 3: Droit des patientes

- ➤ Renforcer le droit à l'anonymat, garantir la gratuité
 - L'anonymat est mis à mal techniquement par ORBIS (identité unique APHP) : <u>question absolue de sécurité pour les femmes</u>.
 - La gratuité se perd dans la sédimentation de plusieurs dispositifs: AME,
 CMU, étudiants, mineurs, etc., et la variabilité des pratiques des services administratifs

- Mobiliser la DSI pour une réponse technique 100% fiable afin de garantir l'anonymat
- Mobiliser la DEFIP sur le financement, voire le ministère pour réfléchir à une simplification des dispositifs autour des principes de la circulaire de 2000



Enjeu n° 4: L'AP-HP au sein de la région

- La région IdF est face à deux enjeux majeurs
 - La prise en charge des femmes mineures
 - La prise en charge des IVG à 12-14 semaines
 - La continuité des soins en période estivale

- Protocoles systématiques pour la prise en charge des femmes mineures et pour les IVG tardives. Impliquer les anesthésistes
- Adhésion systématique des centres APHP au réseau IdF (REVHO)
- Maintien de l'organisation estivale dont l'efficacité est démontrée



Propositions opérationnelles du groupe de travail

- Engagement GH à appliquer les préconisations du cahier des charges APHP
- Solliciter Necker et Robert-Debré pour une réflexion stratégique sur leur positionnement.
- Inclure un volet "orthogénie" à toute candidature aux fonctions de chef de service de gynécologie obstétrique de l'APHP et dans les contrats de pôles
- Soutenir les recrutements futurs en ajustant si nécessaire les règles de droit commun (quotité de travail minimale par ex.)
- Flécher à la révision des effectifs au moins un poste de PHTPA par an, sur projet et candidat
- Solliciter et impliquer la Collégiale d'anesthésie
- Solliciter la collégiale des sages-femmes pour des propositions sur l'implication de la profession en matière d'IVG
- → Engagement pris du suivi des recommandations, notamment l'anonymat et la tarification

